

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le onze février à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Cécile SANGUINETTI, Nicolas BOUCHIRED, Magali LEMAITRE, Géraldine AURADOU, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Frédéric CADIOU, Nathalie DUPRE, Didier GUEVILLE, Jean-Luc FORT, Christelle GALLIER-CHAUSSE, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Jacky LEROY, Daniel MARTIN, Mélanie RAULT.

Etaient absents :

Davis LUCAS (pouvoir à Jacky LEROY), Carine THOMASSIN.

Secrétaire de Séance :

Jean-Luc FORT.

1 – PROJET SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CODAH

15.01.01

Madame Le Maire informe le conseil municipal de la présentation du schéma de mutualisation des services de la CODAH qui a été faite aux membres du bureau communautaire le 23 octobre dernier.

Conformément à la loi du 16 décembre 2010, relative à la réforme des collectivités territoriales, il doit être élaboré dans l'année suivant l'élection des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** émet** un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services de la CODAH.

2 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

15.01.02

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis les années 2000, les marchés relatifs à l'énergie s'ouvrent progressivement à la concurrence.

Les tarifs réglementés de vente (T.R.V.) disparaîtront de manière définitive en 2015 pour le gaz et 2016 pour l'électricité.

De ce fait, il convient d'avoir un marché fourniture de gaz naturel d'ici la fin de l'année 2014 pour un début de prestation au 1er janvier 2015.

Il en sera de même pour la fourniture d'électricité pour fin 2015 et un début de prestation au 1er janvier 2016.

Dans ce cadre, la CODAH, le CCAS - Le Havre, Alcéane, La ville du Havre, la ville de Montivilliers, la ville de Gonfreville l'Orcher, la ville d'Harfleur, la ville de Sainte Adresse, la ville d'Octeville sur Mer, la ville d'Epouville, la ville de Fontaine la Mallet, la ville de Gainneville, la ville de Saint Martin du Manoir, la ville de Rogerville, la ville de Cauville sur mer, la ville de Manéglise, la ville du Fontenay, la ville de Rolleville, la ville de Mannevillette, la ville de Notre Dame du Bec, le CCAS – Gonfreville l'Orcher et le CCAS – Harfleur, CCAS – Montivilliers ont décidé de constituer un groupement de commande comme permet l'article 8 du code des marchés publics en ce qui concerne la fourniture d'électricité.

Vu le budget de l'exercice 20104,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics,

Considérant que depuis les années 2000, les marchés relatifs à l'énergie s'ouvrent progressivement à la concurrence,

Considérant que les tarifs réglementés de vente (T.R.V) disparaîtront de manière définitive en 2015 pour le gaz et 2016 pour l'électricité,

Considérant qu'il convient d'avoir un marché fourniture d'électricité d'ici la fin de l'année 2015 pour un début de prestation au 1er janvier 2016,

Considérant que dans ce cadre, la CODAH, le CCAS – Le Havre, Alcéane, la ville du Havre, la ville de Montivilliers, la ville de Gonfreville l'Orcher, la ville d'Harfleur, la ville de Sainte Adresse, la ville d'Octeville sur Mer, la ville d'Epouville, la ville de Fontaine la Mallet, la ville de Gainneville, la ville de Saint Martin du Manoir, la ville de Rogerville, la ville de Cauville sur Mer, la ville de Manéglise, la ville du Fontenay, la ville de Rolleville, la ville de Mannevillette, la ville de Notre Dame du Bec, le CCAS – Gonfreville l'Orcher et le CCAS – Harfleur, CCAS – Montivilliers ont décidé de constituer un groupement de commande comme le permet l'article 8 du code des marchés publics.

Considérant qu'en cas de besoin, la C.A.O. du groupement sera la C.A.O. de la CODAH, coordonnateur du groupement.

Vu le rapport de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

* **décide** d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de groupement de commandes, à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Havraise, le CCAS – Le Havre, Alcéane, la ville du Havre, la ville de Montivilliers, la ville de Gonfreville l'Orcher, la ville d'Harfleur, la ville de Sainte Adresse, la ville d'Octeville sur Mer, la ville d'Epouville, la ville de Fontaine la Mallet, la ville de Gainneville, la ville de Saint Martin du Manoir, la ville de Rogerville, la ville de Cauville sur Mer, la ville de Manéglise, la ville du Fontenay, la ville de Rolleville, la ville de Mannevillette, la ville de Notre Dame du Bec, le CCAS – Gonfreville l'Orcher et le CCAS – Harfleur, CCAS – Montivilliers portant sur la fourniture d'électricité.

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

■ CONSTRUCTION VESTIAIRES DE FOOT

15.01.03

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux du projet de construction de vestiaires de foot. Cette construction est nécessaire compte tenu de la vétusté des vestiaires actuels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé, et des dossiers auprès des organismes susceptibles d'aider au financement du projet de construction de vestiaires.

■ ACQUISITION D'UNE LAME DE DENEIGEMENT

15.01.04

Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la nécessité d'équiper le service technique d'une lame de déneigement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé, pour l'achat d'une lame de déneigement.

■ CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE

15.01.05

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux du projet de construction d'un préau à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (14 pour et 4 abstentions),

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime et auprès de Monsieur Le Préfet de la Seine Maritime aux taux les plus élevés, pour la construction d'un préau à l'école maternelle.

Jean-Luc FORT précise que pour lui la construction d'un préau à l'école maternelle présente un intérêt mineur car il existe une salle de motricité. De plus, cette demande n'est pas nouvelle mais elle n'avait jamais été retenue. L'important est de maintenir des classes ouvertes.

Il souligne qu'une extension du préau de l'école élémentaire est nécessaire.

Jacky LEROY informe que des travaux de rénovation du préau de l'école élémentaire sont en cours.

4- INSCRIPTION CHEMINS RURAUX AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE 15.01.06

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération avait été prise le 22 mars 2012 afin d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) des chemins ruraux.

Il convient de compléter cette délibération en nommant les chemins ruraux concernés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

* **accepte** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R) les chemins ruraux n° 23, 28 et 2.

5- COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA CODAH 15.01.07

Au cours de la séance du 18 décembre 2014, le conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L-5212-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Président de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adressé à la commune un exemplaire de ce Budget Primitif de l'année 2015 de la Communauté pour communication aux membres du conseil municipal. L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Budget Primitif 2015 de la CODAH.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame Le Maire donne la parole à Jacky LEROY afin de présenter un projet de mise en place de covoiturage.

• Jacky LEROY présente ce dossier de système de covoiturage qui inclurait une solidarité entre les jeunes et les anciens. L'objectif est un démarrage d'ici la fin juin.

* Madame Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu en Mairie en compagnie de Marie-Dominique HAUCHECORNE, Daniel MARTIN, le Commandant de gendarmerie du Havre et le Lieutenant de gendarmerie d'Epouville. Cette rencontre avait pour objectif d'étudier le projet de participation citoyenne, voisins solidaires.

Madame Le Maire donne la parole à Daniel MARTIN afin de présenter ce dossier.

• Daniel MARTIN explique que Saint Martin du Manoir est un territoire intéressant et les gendarmes sont très favorables à la mise en place de cette participation citoyenne. L'objectif est une application de ce système pour la fin juin.

* Madame Le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier concernant le Plan Local d'Urbanisme. Suite à l'appel d'offres, 8 dossiers ont été déposés.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis. Après analyse des offres reçues, 3 cabinets ont été auditionnés le 5 février dernier. A l'issue de cette audition, un cabinet a été retenu compte tenu de sa valeur technique. La révision du P.O.S en P.L.U devrait commencer début mars.

* Madame Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire :

- deux contrats dans le cadre des activités périscolaires (déjà signalé lors de la mise en place des A.P.S., deux animateurs ont le statut d'auto-entrepreneur),
- contrat pour le contrôle des aires de jeux et équipements sportifs,
- contrat pour le balayage de la voirie (possibilité renouvellement 1 fois pour 2 ans, sans concurrence),
- renouvellement contrat pour le site internet (juillet 2014/15),
- contrat maintenance des photocopieurs des écoles (nouveau contrat, nouveau fournisseur, copieurs neufs, DESK),
- contrat de groupement de commande pour la fourniture de gaz (écoles et salle polyvalente),
- renouvellement du contrat pour la destruction des taupes sur le terrain de foot.

* Madame Le Maire informe le conseil municipal de la composition du bureau du Foyer pour l'année 2014/15.

* Madame Le Maire donne la parole à Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA qui a adressé le 09 février dernier une question pour le conseil municipal de ce jour.

• Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA donne lecture au conseil municipal de cette question :

“Question posée par la liste - Mieux vivre à Saint Martin du Manoir - : il s'agit d'ailleurs plus d'une demande que nous formulons. Trois points de l'ordre du jour de ce conseil sur sept concernent la CODAH. Nous demandons à ce que, lors des séances du conseil municipal, un rapport de synthèse soit fait sur les réunions plénières et commissions de la Communauté d'Agglomération Havraise, comme cela se fait dans de nombreuses communes proches ou plus lointaines. De même, il devra être porté à la connaissance de la population par le biais du compte rendu du conseil.”

• Madame Le Maire précise qu'elle va consulter les membres de la majorité et qu'une réponse sera donnée prochainement.

La séance est levée à 21 heures 30.